

CONVOCATION
à la séance du Conseil municipal du

Mardi 17 novembre 2015 à 16h00

SALLE BARON KISTER A L'HOTEL DE VILLE

ORDRE DU JOUR

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS
0	Secrétariat du Conseil municipal	Communications.	M. le Maire
1	Jeunesse et sports	Fêtes de fin d'année 2015 - Mise en place d'une patinoire sur le parking du pensionnat - convention de partenariat avec l'ACASA.	Mme AUDIS Adjointe

Saint-Avold, le 10 novembre 2015

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

Pièces jointes :

- 1 formule de pouvoir
- Projet de délibération complet soumis à la décision du conseil municipal le 17.11.2015

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

Affiché le 18.11.2015

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 17 novembre 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoints (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (10)

Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)

M. HAYDINGER à M. TLEMSANI
Mme ELMERICH à Mme BOISSENOT
M. WITTMER à Mme JOHO
M. KIEFFER à M. STEINER
Mme SALAMONOWSKI à M. THIERY
Mme IMBAUT à M. BREM
Mme ODDO à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (3)

M. LANG (excusé)
Mme TIRONI-JOUBERT (non excusée)
Mme PIGEOT (non excusée)

OBSERVATIONS :

0. COMMUNICATIONS

Exposé de M. le Maire.

Je suis heureux de vous retrouver ici à l'occasion de cette 7ème séance du Conseil municipal, ... je vous souhaite à toutes et à tous, la bienvenue.

Toutefois, avant de démarrer cette séance, je souhaite une nouvelle fois marquer une pause, avec vous tous, en hommage aux victimes des attentats de Paris.

En hommage aux blessés et à ceux qui ont laissé leur vie dans ces attentats, prenons le temps du recueillement....

---minute de silence---

Vive la République, Vive la France.

PROCES-VERBAL

Vous avez trouvé sur vos tables le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2014 qui sera soumis à votre approbation lors de la prochaine séance du conseil municipal.

QUESTION ORALE

Pour finir, je répondrai en fin de séance à la question orale que m'a adressée M. BREM en date du 9 novembre 2015.



Pour extrait conforme
Saint-Avold le 17 novembre 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 18/11/2015

Reçu en préfecture le 18/11/2015

Affiché le **18/11/2015** **SLOW**
ID : 057-215706060-20151117-321_15_CM1711_1-DE

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 17 novembre 2015

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoints (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI
Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle THIRON-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (10)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

M. HAYDINGER à M. TLEMSANI
Mme ELMERICH à Mme BOISSENOT
M. WITTMER à Mme JOHO
M. KIEFFER à M. STEINER
Mme SALAMONOWSKI à M. THIERY
Mme IMBAUT à M. BREM
Mme ODDO à M. MALICK

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (3)**

M. LANG (excusé)
Mme THIRON JOUBERT (non excusée)
Mme PIGEOT (non excusée)

OBSERVATIONS :

**1. FETES DE FIN D'ANNEE 2015 - MISE EN PLACE D'UNE PATINOIRE SUR LE
PARKING DU PENSIONNAT - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ACASA**

Exposé de Mme AUDIS, adjointe, rapporteur.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Ville de Saint-Avold installera comme à l'accoutumée une patinoire ouverte au public du 5 au 27 décembre 2015 inclus, sur le parking du Pensionnat. Cet évènement attire chaque année un public considérable. L'an passé, elle a généré la visite de 22 514 patineurs.

Celle-ci, d'une dimension de 570 m² incluant une mini-patinoire de 114 m² destinée aux enfants de moins de 8 ans accompagnés d'un parent, sera mise en place par la société Satellite Ice sise à Ostende en Belgique pour un montant de 61 000,00 € H.T.

L'Association des Commerçants et Artisans de Saint-Avold s'engage à verser à la Ville une participation de 10 000,00 €.

Compte tenu de ce qui précède, votre assemblée est appelée à :

- approuver le principe d'un contrat de location entre la Ville de Saint-Avold et la société Satellite Ice concernant l'installation d'une patinoire sur le parking du Pensionnat dans le cadre des animations de Noël 2015,
- approuver le principe d'une convention entre la Ville et l'ACASA pour participation financière,
- autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir,
- autoriser le paiement d'un acompte de 50 % à l'installation définitive de la patinoire, en inscrivant les crédits nécessaires pour la location comme suit :

budget annexe de l'action culturelle

exercice 2015 :

en dépenses : chapitre 011-6232 (fêtes et cérémonies) : + 31 000€

chapitre 012-6455 (cotis.pourassur. du personnel) - 21 000€

en recettes : chapitre 74-7478 (participations) : + 10 000€

- le solde étant à payer au terme de la manifestation
(à prévoir sur le budget de l'exercice 2016)

----discussion----

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme
Saint-Avold le 17 novembre 2015
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DE SAINT-AVOLD ET L'ACASA
« ANIMATION PATINOIRE DE NOËL 2015 »**

Vu les délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Avold, point n°15 en date du 26 août 2003, relatif à la politique de contractualisation et point n°..... du 2015, relatif aux fêtes de fin d'année 2015,

Entre,

La Ville de Saint-Avold, représentée par M. André WOJCIECHOWSKI, agissant en qualité de Maire, dûment mandaté, ci-après dénommée « la Ville » dans la présente convention, d'une part,

Et,

L'Association des Commerçants et Artisans de la Ville de Saint-Avold, dont le siège social est situé au 53 rue Hirschauer – 57500 SAINT-AVOLD, représentée par Mme Danièle BERTAUX, agissant en qualité de Présidente, ci-après dénommée « l'ACASA » dans la présente convention, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville de Saint-Avold entend développer des relations partenariales avec l'ACASA pour l'animation « Patinoire de Noël ».

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention fixe les conditions selon lesquelles la Ville et l'ACASA concluent un acte de partenariat à l'occasion de la Patinoire de Noël, qui se déroulera du 05 décembre 2015 au 27 décembre 2015 inclus, période d'ouverture au public.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE LA VILLE

La Ville s'engage à prendre en charge :

o Coût :

- Location de la patinoire (avec mise à disposition des patins, patinettes, plancher et chapiteau...) pour un montant de 61 000 €.

o Logistique et maintenance :

- Prise en charge (restauration + hébergement) de l'équipe de montage et démontage,
- Prise en charge des trois chalets (caisse et restauration),
- Prise en charge des fluides (gaz, eau, électricité, éclairage...),
- Mise à disposition d'un téléphone portable pour la caisse,
- Décoration du site,
- Gestion de l'animation (remise des patins au public, surveillance, contrôle d'accès...)
- Prise en charge d'une sonorisation.

o Charges :

- Frais liés aux charges du personnel (Ville, sécurité, secourisme),
- Communication liée à l'évènement (tracts et affiches).

o Animations :

- « Jardin d'enfants » les dimanches 06, 13, 20 et 27 décembre 2015 de 10h00 à 12h00,
- « Concours de dessin » avec les écoles, le mercredi 9 décembre 2015.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE L'ACASA

L'ACASA s'engage à apporter sa contribution à la manifestation précitée selon le descriptif ci-après :

o Charges :

- Frais liés au personnel de caisse, selon horaires d'ouverture à définir,
- Gestion de la caisse,
- Edition d'une billetterie,
- Communication Républicain Lorrain + programme TV R.L.

o Participation financière :

- Au coût de la location de la patinoire, à hauteur de 10 000 €, à verser comme suit :
 - ✓ 5 000 € le 5 décembre 2015
 - ✓ 5 000 € le 27 décembre 2015
 - Sur le compte de la Trésorerie de Saint-Avold – Domiciliation : BDF METZ
Code Banque : 30001 – Code Guichet : 00529 – N° Compte : G5780000000 –
Clé RIB : 29

➤ Les droits d'entrées de la patinoire seront conservés par l'ACASA.

ARTICLE 4 – DUREE

La présente convention est conclue pour la période du 5 au 27 décembre 2015 inclus.

ARTICLE 5 – MODIFICATIONS

La présente convention pourra être modifiée en cours d'exécution, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, par voie d'avenant, chaque avenant sera alors soumis aux mêmes procédures d'adoption que la présente convention.

ARTICLE 6 – RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée de plein droit et dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de l'une ou de plusieurs clauses, des lois et règlements ou, en cas de force majeure, par courrier avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant la juridiction compétente.

Fait à Saint-Avold, en deux exemplaires, le

La Présidente de l' A.C.A.S.A.,

Le Maire,
Conseiller départemental de la Moselle,

Danièle BERTAUX

André WOJCIECHOWSKI

Veillez parapher chaque page et faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (23)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire-

Mmes et MM les Adjointes (8)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Michel KIEFFER
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Michèle JOHO
Pascal HELFENSTEIN
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (10)

Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)

M. HAYDINGER à M. TLEMSANI
Mme ELMERICH à Mme BOISSENOT
M. WITTMER à Mme JOHO
M. KIEFFER à M. STEINER
Mme SALAMONOWSKI à M. THIERY
Mme IMBAUT à M. BREM
Mme ODDO à M. MALICK

Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (3)

M. LANG (excusé)
Mme TIRONI JOUBERT (non excusée)
Mme PIGEOT (non excusée)

OBSERVATIONS :

**POINT DIVERS / QUESTION ORALE – REPOSE DE M. LE MAIRE A M. BREM GROUPE
« ST-AVOLD AVENIR ».**

Exposé de M. le Maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, M. BREM du groupe « St-Avold Avenir » m'a adressé, par courrier réceptionné le 9 novembre 2015, une question en ces termes :

Concerne : Armement de la police municipale.

Monsieur le Maire,

Tout comme de nombreux Naboriens, c'est par le biais de la presse que nous avons été informés de votre décision d'armer la police municipale en janvier 2016.

Une initiative de cette nature aurait dû faire l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal. En effet, les élus de notre groupe auraient pu s'exprimer sur ce sujet qui, selon nous, présente plus d'inconvénients que d'avantages.

En armant la police municipale, souhaitez-vous accréditer l'idée que dans notre ville, il y aurait des quartiers de non-droits avec des bandes prêtes à en découdre avec la police ?

Ne craignez-vous pas que cette mesure ne dissuade les familles tentées par une installation dans notre ville ?

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que certains agents ont des comportements qui ne sont pas compatibles avec leurs missions ... Les armer est un risque.

Nous estimons que cette initiative doit faire l'objet d'une consultation de l'ensemble de la population naborienne.

Un référendum local peut-être organisé.

Les conseillers municipaux issus des différents quartiers peuvent tenir les bureaux de vote. Cette opération permettrait d'avoir la position des Naboriens par rapport à ce délicat problème et de surcroît n'aurait aucune incidence sur les finances de la ville.

Par avance, nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de notre demande.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations »

*Pour le groupe «ST-AVOLD AVENIR»
Jean-Claude BREM, Conseiller municipal*

Voici ma réponse :

Je pense que les attentats dont ont été victimes nos frères et nos sœurs de France à Paris récemment nous conduisent aujourd'hui à reconnaître que la menace terroriste est partout. Et c'est bien au lendemain de l'attentat contre Charlie Hebdo et la disparition tragique d'une policière municipale à Montrouge, policière municipale qui portait l'uniforme de la République, que j'ai décidé d'armer la police municipale afin de protéger ces agents qui font, je le rappelle, un travail pertinent, dangereux, et sont donc exposés comme la police nationale.

La convention de coordination signée récemment par le Maire et le Préfet, sous contrôle du Procureur de la République, prévoit une mutualisation des moyens entre la police nationale et la police municipale et sert de cadre à l'armement des policiers municipaux.

Concrètement, ils seront amenés à intervenir avec les policiers nationaux et seront, par conséquent, exposés aux mêmes dangers. Dès lors, j'estime qu'ils doivent être porteurs d'une arme.

Ils devront suivre une formation préalable, et par la suite une formation d'entraînement, le tout étant prévu par le Code de sécurité intérieure. Le port de l'arme en service et les conditions de stockage sont également prévus par ce même Code.

Nos policiers seront dotés de révolvers Manurhin calibre 38 spécial, anciennes armes de la police nationale, mis à notre disposition par le Préfet. Cette arme sera surtout un moyen de dissuasion, son utilisation ne pourra avoir lieu qu'en cas de légitime défense.

La ville de Freyming Merlebach est dotée de l'armement depuis 1995, celle de Woippy depuis 2001 et d'autres communes comme Metz ou Marly Est en seront dotées en 2016.

Un débat en séance du Conseil municipal n'est pas une obligation, par contre une autorisation préfectorale prenant la forme d'un arrêté sera établie pour chaque agent de la police municipale, dont je le rappelle l'armement est justifié au regard des missions exercées par ces agents sur la voie publique.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 17 novembre 2015
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

